

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**FLIPPER**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**

**1.1 – Identificateur du produit :**

FLIPPER

**1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Produit phytopharmaceutique – Insecticide, Acaricide.  
Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

**1.4- Numéro d'appel d'urgence**

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :  
Catégories et classes de danger : Skin irrit. cat. 2, Eye irrit. Cat. 2, STOT SE cat. 3, Aquatic chronic cat. 3  
Mentions de danger : H315, H319, H335, H412

**2.2 – Eléments d'étiquetage**

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :  
Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

**H315** – Provoque une irritation cutanée.

**H319** – Provoque une sévère irritation des yeux.

**H335** – Peut irriter les voies respiratoires.

**H412** – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**P261** – Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/vapeurs.

**P264** – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**P273** – Evitez le rejet dans l'environnement.

**P280** – Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

**P304+P340** – EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**P337+P313** – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**P403+P233** – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**P501** – Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

Autres éléments d'étiquetage :

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**SPe3**: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points, pour les usages sur tomate plein champ.

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles.

**2.3 – Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce mélange contient :

- Classification et étiquetage selon le Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique/N°CAS	Classification selon Reg. 1272/2008/CE *	Concentration
Sels de potassium d'acides gras C7 à C20 N° CAS : 67701-09-1 N° EINECS : 266-933-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE, H335 Aquatic chronic 3, H412	479.8 g/L (47.8% w/w)

\*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

**4 – PREMIERS SECOURS**

**4.1- Description des premiers secours**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter un médecin.

**INHALATION** : Déplacez la personne à l'air frais et maintenez-vous la au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de perte de conscience, placez le patient de façon stable dans la position latérale pour le transport et consulter un médecin ou un Centre Poison

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver les zones touchées à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

**INGESTION** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale ou contactez un Centre Poison

**4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

**4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1- Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre ou pulvérisation d'eau.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Non connu. Aucune donnée disponible.

### **5.3- Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome.  
Porter des vêtements de protections adéquats et une protection pour les yeux/ le visage.

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Se référer à la section 8 : « Protection individuelle ».

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Eviter que le liquide répandu et/ou les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible. Stocker dans des récipients adaptés puis, éliminer. Rincer à grande eau et utiliser un détergent. Les récipients utilisés doivent être repérés à l'aide d'une marque. Toute matière recueillie suite à un déversement, qu'il s'agisse de déchets contaminés ou d'une matière absorbante, doit être éliminée conformément aux instructions fournies au paragraphe Considérations relatives à l'élimination (cf. section 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou autre produit non combustible. Eliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

### **6.4- Références à d'autres sections**

Voir sections 8 et 13.

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des températures extrêmes (gel, chaleur). Le stockage en dessous de 10 ° C peut provoquer une cristallisation. Ceci est totalement réversible et n'affectera pas l'efficacité du produit. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Produit phytopharmaceutique – Insecticide, Acaricide.  
Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 – Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue.

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être surveillées sur le lieu de travail.

### 8.2- Contrôles de l'exposition

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Semi-masque de protection respiratoire certifié conforme à la norme EN140 équipé de P3 (EN143)

**PROTECTION DES MAINS** : Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter un vêtement de protection approprié, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et des chaussettes.

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**ASPECT** : Liquide

**COULEUR** : jaune clair

**ODEUR** : caractéristique

**pH** : 8.8 (pur) (CIPAC MT 75.3).

10.2 (1% v/v solution) (CIPAC MT 75.3)

**POINT DE FUSION** : Le produit n'est pas inflammable

**DENSITE** : 1.0037 g/mL (EEC A.3.)

**EMULSIABILITE**: Emulsification initiale complète et réémulsification (CIPAC MT36.3).

**STABILITE DE L'EMULSION** : 97% (1% v/v solution)

**TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE** : 444°C (EEC A.15)

**VISCOSITE CINEMATIQUE**: 208.93 cP (mPa\*s) à 20°C

106.82 cP (mPa\*s) à 40°C

**VISCOSITE DYNAMIQUE**: 208.16 cP (mm<sup>2</sup>/s) à 20°C

106.43 cP (mm<sup>2</sup>/s) à 40°C

**PROPRIETES EXPLOSIVES** : Le produit n'est pas explosif

**PROPRIETES OXYDANTES** : Le produit n'est pas oxydant.

### 9.2- Autres informations

**Tension superficielle** : 31.1 mN/m (neat) à 20°C (EEC A.5).

24.0 mN/m (1% v/v solution) à 20°C (EEC A.5).

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1- Réactivité

Aucun danger connu lié à la réactivité du produit.

Lorsqu'il est versé dans l'eau, le pH de la solution aqueuse sera d'environ 10.2.

### 10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. (voir la section 7).

### 10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

### 10.4- Conditions à éviter

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

### **10.5- Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec des ions métalliques, des engrais foliaires, des agents chélatants, du chlorothalonil, du foséthyl aluminium ou du soufre.

Ne pas utiliser d'eau dure contenant des ions métalliques (calcium, magnésium, fer, etc.) avec des concentrations supérieures à 300 ppm.

Ne pas utiliser dans des solutions <pH 8.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## **11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	LD50 Rat (mâle / femelle):	>5050 mg/kg bw
Toxicité aiguë par voie cutanée	LD50 Lapin (mâle / femelle):	>2020mg/kg bw
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 Rat (mâle / femelle):	>2,15 mg/L 4 hrs aerosol

#### **Corrosion cutanée/Irritation**

PII Test	Lapin (mâle / femelle)	3.8
----------	------------------------	-----

Résultats: Peau modérément irritante. Irritation de la peau, catégorie 2 (voir la section 3).

#### **Lésions oculaires graves/ irritation**

PII Test Lapin (mâle / femelle) Opacité cornéenne: 1; Iritis: 0; Conjunctivite rougeur: 2.1; Conjunctivae chemosis: 0.72

Les effets étaient tous réversibles.

Résultats: Yeux modérément irritants. Irritation des yeux , catégorie 2 (voir la Section 3).

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation respiratoire Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée

Test sur les cochons d'Inde. Ne sensibilise pas le cobaye . Ne satisfait pas aux critères de classification.

Sur la base des données disponibles pour la substance active et les coformulants: Aucun classification requise.

#### **Cancérogénicité**

Non applicable

#### **Mutagénicité des cellules germinales**

Non applicable

#### **Tératogénicité**

Non applicable

#### **Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

Non applicable

#### **STOT (Exposition unique)**

Aucune test disponible pour le produit. Selon la proposition d'examen par les pairs sur la substance active, elle peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition unique, catégorie 3 (voir la section 3).

#### **STOT (Exposition répétée)**

Aucune donnée disponible pour le produit ou a.s.

#### **Risque d'aspiration**

Aucun donnée disponible pour le produit ou a.s.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1- Toxicité

#### Toxicité aquatique aiguë (à court terme)

Poisson				
LC50	<i>Salmo gairdnerii</i>	96 hr (statique)	8,79 mg/L	a.s. EFSA 2013
Invertébrés aquatiques				
EC50	<i>Daphnia Magna</i>	48hr (statique)	24.89 mg/L	Produit.
Plantes aquatiques				
EC50 (biomasse)	- <i>Pseuodkirchneriella subcapitata</i>	72 hr (statique)	2.04 mg/L	Produit.
EC50 (growth rate)	- <i>Pseuodkirchneriella subcapitata</i>	72 hr (statique)	6.25 mg/L	Produit.

#### Toxicité aquatique chronique (à long terme)

Poisson				
NOEC (croissance)	- <i>Onchorhynchus mykiss</i>	21 d (semi-static)	5 mg/L	a.s. EFSA 2013.
Invertébrés aquatiques				
NOEC (reproduction)	<i>Daphnia Magna</i>	21 d (semi-static)	0.5 mg/L	a.s. EFSA 2013.

Selon la proposition d'examen par les pairs sur la substance active, catégorie chronique aquatique 3 (voir section 3).

#### Toxicité des organismes terrestres

Abeilles				
LD50 (contact)	<i>Apis mellifera</i>	48 h	900 µg/abeille	Produit.
LD50 (oral)	<i>Apis mellifera</i>	48 h	900 µg/abeille	Produit.
Conclusion: risque faible pour les abeilles.				
Arthropodes non ciblés				
LR50	<i>Typhlodromus pyri</i>	7 d	>60.75 kg/ha	Produit.
ER50 (reproduction)	<i>Typhlodromus pyri</i>	14 d	>60.75 kg/ha	Produit.
LR50	<i>Aphidius rhopalosiph</i>	48 hr	72.7 kg/ha	Produit.
ER50 (reproduction)	<i>Aphidius rhopalosiph</i>	48 hr	75.18 kg/ha	Produit.
LR50	<i>Chrysoperla carnea</i>	21 d	> 80 kg/ha	Produit.
ER50 (reproduction)	<i>Chrysoperla carnea</i>	21 d	> 80 kg/ha	Produit.
Conclusion: aucun risque inacceptable pour les arthropodes non visés sur le terrain après l'application selon GAP.				

#### Organismes vivant dans les sols (vers de terre)

CL50	<i>Eisenia foetida</i>	14 d	> 257.5 mg/kgde solsimilaire	a.s.
------	------------------------	------	------------------------------	------

Conclusion: compte tenu de la nature des a.s. La toxicité chronique n'est pas pertinente et le risque aiguë acceptable pour les vers de terre lorsqu'il est appliqué selon les utilisations prévues.

#### Activité microbienne du sol

Aucune donnée de test disponible pour le produit. Les acides gras sont une source d'énergie pour les organismes, peuvent être dégradés par les bactéries du sol et consomment une forte proportion de biomasse des microorganismes.

Conclusion: risque acceptable pour les microorganismes.

#### Plantes non ciblées

ER50 (test de vigueur végétative) plantes non cibles (c'est-à-dire *Allium cepa*) > 20,6 kg / ha a.s. EFSA 2013

Conclusion: risque acceptable pour les plantes non visées hors champ lorsqu'elles sont appliquées selon les utilisations prévues et les GAP.

### 12.2- Persistance et dégradabilité

Peut être considéré comme facilement biodégradable. La dégradation microbienne est la principale voie de transformation.

Les acides gras sont stables à l'hydrolyse dans la plage de pH 1-14.

DT50 sol:	3 d	a.s. EFSA 2013
DT50 eau/sédiments:	3 d	a.s. EFSA 2013

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Les acides gras ne sont pas bioaccumulables.

### 12.4- Mobilité dans le sol

Les acides gras, les sels peuvent être mobiles dans le sol mais sont rapidement biodégradables dans le sol.

Koc	Pelargonic acid	KocWin (valeur estimée)	47,3 mL / g	EFSA 2013
Koc	Sel d'acide oléique (composant principal)	OECD121	5444 mL / g	Etudes non publ.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

#### **12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PTB: La substance active n'est pas considérée comme persistant, bioaccumulable et toxique.  
VPvB: La substance active n'est pas considérée comme très persistant et très bioaccumulable.

#### **12.6- Autres effets néfastes**

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.

---

### **13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

#### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

### **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
Consulter également les sections 7 et 8.

#### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

---

### **15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : NC  
Délai de rentrée : 24 heures

#### **15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### **Libellé des mentions de danger figurant à la section 3 :**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

NOEC: No observed effect concentration

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

IRRIT.: Irritation

STOT SE: Toxicité spécifique pour les organes cibles - Exposition unique

PII: Indice d'Irritation Primaire

GAP: bonnes pratiques agricoles

DT50: demi-vie dans le sol ou l'eau

Koc: Coefficient d'adsorption du sol

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

### **Détails des modifications depuis la dernière édition : -**

-----

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 29/06/2017